

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 17

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX- INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX
EN 2021**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 17
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX- INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX
EN 2021

Le législateur a souhaité faire participer les usagers, à titre consultatif, à la gestion des services publics délégués. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission examine chaque année notamment :

- les rapports produits par les délégataires de services publics comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité du service ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière ;
- les rapports établis par les cocontractants de contrats de partenariats.

En outre, la CCSPL est consultée pour avis notamment sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de ces opérations.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la CCSPL.

En 2021, cette instance s'est réunie une fois :

- le 17 novembre 2021, afin d'examiner les rapports d'activités 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai et du Centre d'Expositions et de Congrès Polydome.

Le procès-verbal de la CCSPL correspondante est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

TOTAL VOTANTS :	0	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	55 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES



**Procès-verbal de la réunion
de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
du 17 novembre 2021 à 15h00
Hôtel de Ville - Salle Michel de l'Hospital**

ORDRE DU JOUR

Présentation des rapports d'activité 2019 et 2020 du centre d'expositions et de congrès Polydôme
Présentation des rapports d'activité 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai

PERSONNES INVITÉES	PRÉSENT	ABSENT	SIGNATURE
MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE			
Madame Marion CANALES <i>Présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux</i>	✗		
Madame Fatma BISMIR			
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES			
Monsieur Asparlan COSKUN <i>Alparslan</i>	✗		
Monsieur Charles DUBREUIL	✓		
Madame Christiane JALICON			
Monsieur Lucas PEYRE	✗		
Monsieur Thomas WEIBEL	✗		
LES ASSOCIATIONS			
Clermont Commerce			
Consommation Logement et Cadre de vie			
Cultures du Cœur			

Le Damier			
UFC Que Choisir			
UMIH Puy de Dôme	X		
Union des Comités de Quartier			
LES SERVICES			
Madame Emmanuelle BARBAZANGE Direction des Actions Juridiques et des Achats - Service Juridique commun	X		
Madame Stéphanie CROZAT Direction des Actions Juridiques et des Achats - Service Juridique commun	X		
Monsieur Régis BESSE Direction de la Culture – Ville de Clermont-Ferrand	X		
LES DÉLÉGATAIRES			
Arnaud COMBES DG ROUYERRE			
VEILLET G. Didier Directeur Cofep/Arpde 7a'			
SINOBERT David Administrateur Coopérative de NAI	X		

Rappel :

L'article L1413-1 du CGCT prévoit que « La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

1° Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur le service de traitement et d'élimination des déchets ».

Observations :

Les convocations ont été adressées le 8 octobre 2021 par voie postale à l'ensemble des membres de la CCSPL.

Procès-Verbal de la séance :

Le présent procès-verbal de la séance comprend également les présentations des rapports précités soumis à l'examen de la Commission telles qu'annexées ainsi que le compte-rendu des échanges ayant eu lieu lors de la séance tel qu'annexé.

Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2021

Compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 novembre 2021 à 15 heures Mairie de Clermont-Ferrand – Salle Michel de l’Hospital

Ordre du jour

Présentation des rapports d’activité 2019 et 2020
du Centre d’expositions et de congrès Polydôme
Présentation des rapports d’activité 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai

L’article L1413-1 du CGCT prévoit que la Commission Consultative des Services Publics Locaux « examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport [...] établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d’eau potable, sur les services d’assainissement [...] ;
- 3° Un bilan d’activité des services exploités en régie dotée de l’autonomie financière ;
- 4° Le rapport [...] du code de la commande publique établi par le titulaire d’un marché de partenariat. »

Les convocations à la présente réunion ont été adressées le 8 octobre 2021 par voie postale à l’ensemble des membres de la commission.

I) Présentation des rapports d’activité 2019 et 2020 du centre d’exposition et de congrès Polydôme

La présentation des rapports d’activité 2019 et 2020 du centre d’expositions et de congrès Polydôme est effectuée par Arnaud COMBES, Directeur Général de Polydôme.

Monsieur Combes indique que l’année 2019 a été une année moyenne en terme de chiffre d’affaires. La baisse du chiffre d’affaires est principalement liée à l’absence de congrès (les congrès se tiennent tous les 2 ans) et à une prospection pas assez importante les années précédentes. Sur le marché « *corporate* », le Polydôme est en perte de vitesse.

2020 devait être une année de reconquête mais s’est révélée, en raison de la crise sanitaire, une année particulièrement complexe pour l’événementiel. Suite aux décisions gouvernementales prises, Polydôme a été fermé du 17 mars au 18 juin 2020 puis du 29 octobre 2020 jusqu’en juin 2021 et n’a donc pu générer aucun chiffre d’affaires pendant ces périodes. Beaucoup d’événements importants ont été annulés dont Studyrama et le Salon des vigneron indépendants par exemple. La société a mis en place un plan d’urgence afin d’enrayer la baisse de chiffre d’affaire et limiter au maximum les dépenses de fonctionnement. Il n’y a pas eu de licenciement économique sur Polydôme mais 85 % de l’équipe a été mis en activité partielle. L’objectif pour l’exercice 2021, au cours duquel on assiste à un redémarrage, est l’équilibre budgétaire. Pour 2022, un chiffre d’affaires de 2 900 000 €/3 000 000 € est escompté. Les travaux en cours devraient permettre d’accompagner ce redémarrage.

Marion CANALES souhaite mettre l'accent sur la facilité avec laquelle les objectifs en matière d'insertion sociale ont été atteints par GL EVENTS et ce, dès la première année de mise en œuvre. L'objectif avait été fixé à 4500 heures : En 2019, 17539 heures ont été comptabilisées et en 2020, 4960 heures. Le dépassement des objectifs fixés s'inscrit dans une démarche volontariste de valorisation environnementale et sociale et on peut s'en féliciter et envisager de revoir les objectifs à la hausse.

Question de M. DUBREUIL : Est-il envisagé d'adapter les questionnaires de satisfaction du public pour rendre compte plus globalement de l'attractivité de la destination ?

M. COMBES : Oui. Les questionnaires ne sont pas uniquement destinés à connaître le niveau de satisfaction a posteriori des visiteurs du Polydôme mais c'est également un moyen de récupérer les attentes des consommateurs et c'est ce qui sera fait en ajoutant de nouveaux critères tels que les efforts en matière de végétalisation, d'accessibilité, de recyclage, d'économies...

Question de Mme CANALES : Le fait qu'il y ait moins de concours organisés au Polydôme, est-ce dû à la perte du statut de capitale régionale ?

M. COMBES : Oui, effectivement ; Une grande majorité de concours a basculé sur Lyon, tout comme des grandes réunions. Il faut noter aussi que le CNFPT a construit de nouveaux locaux et a connu une baisse d'activité tout comme Michelin avec moins d'événements organisés et aussi une plus grande part accordée à la visioconférence.

Question de Mme CANALES : Entre 2016 et 2019, il y a eu moins de manifestations mais plus de visiteurs, est-ce que c'est un gain pour Polydôme ?

M. COMBES : Sur cette période, nous avons subi la perte de petits événements mais c'est bien le nombre de visiteurs présents qui impactent le chiffre d'affaires.

Question de M. DUBREUIL : Existe-t'il des parts de marché non encore exploités par Polydôme ? Des manifestations nouvelles sur lesquelles se positionner ?

M. COMBES : Oui il y en a mais comme ce sont principalement des événements liés au domaine de la culture, on ne souhaite pas se mettre en concurrence avec d'autres établissements de la Ville comme la Maison de la Culture par exemple ou des salles municipales, et de toute façon, on ne serait pas compétitif en terme de tarif.

Le Polydôme se positionne principalement sur le marché des congrès, le marché le plus important, et pour lequel Clermont-Ferrand dispose d'une forte notoriété et d'une grande attractivité ; et sur celui des salons, et on assiste notamment ces dernières années à un fort développement des salons liés à la jardinerie.

Question de M. WEIBEL : Est-ce que Polydôme a la certification ISO 20121 ?

M. COMBES : La société GL EVENTS dispose actuellement déjà de la certification ISO 14001 et devrait obtenir l'ISO 20121 EN 2022.

Question de M. WEIBEL : Peut-on suivre les résultats de l'évolution des normes et des pratiques ?

M. COMBES : Oui, les résultats seront intégrés aux indicateurs de suivi communiqués par GL EVENTS et prenant en compte les éléments concrets d'évaluation.

Question de Mme CANALES : En tant que délégué de service public, vous êtes concerné par les baisses de consommations énergétiques dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire. Avez-vous réfléchi à un plan de mobilité du site notamment pour limiter les déplacements fortement générateurs de carbone ? Est-ce que pour les congrès, vous avez la capacité de recenser les déplacements engendrés pour faire un bilan carbone ? Et avez-vous prévu un lancement d'appel d'offres pour les traiteurs locaux en 2020 ?

M. COMBES : Concernant les traiteurs locaux, dans 90 % des cas, la nourriture fournie par Polydôme provient de traiteurs référencés, majoritairement locaux. Nous sommes engagés dans une démarche d'approvisionnement local et nous demandons à nos prestataires qu'ils se fournissent en local.

En ce qui concerne la mobilité, on n'a pas de grosses équipes mais on peut toujours s'améliorer en encourageant davantage les collaborateurs à mieux optimiser leurs déplacements. Et concernant les données relatives aux modes de déplacement des congressistes, il faudrait s'adresser à Clermont Auvergne Tourisme qui doit disposer de plus d'éléments dans ce domaine, notamment des données relatives aux modes de transports utilisés par les visiteurs dont les congressistes.

Question de Mme CANALES : Le centre Polydôme fait face à un certain nombre de concurrents, comment comptez-vous vous différencier ?

M. COMBES : On est en train d'engager une réflexion pour pouvoir se différencier avec la création d'un lieu de vie, potentiellement axé sur la culture, avec un espace de restauration, des expositions, un lieu qui pourrait être ouvert

toute l'année y compris aux habitants du quartier. C'est un concept qui pourrait permettre de concurrencer des établissements tels que le Hall 32, le Stade Michelin, le centre Diocésain...

II) Présentation des rapports d'activité 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai

La présentation des rapports d'activité 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai a été effectuée par Didier VEILLAULT et David SIMONNET, respectivement Directeur et Administrateur de la Coopérative de Mai.

Cette présentation a donné lieu aux interventions rapportées ci-après :

Monsieur SIMONNET rappelle que les missions de la Coopérative de Mai sont la production et la diffusion de concerts. L'année 2019 a connu une augmentation des coûts de production et une légère augmentation de la fréquentation mais les tarifs sont restés stables.

Il y a une nécessité de maintenir la politique tarifaire pour rester accessible au plus grand nombre, ce qui peut se faire notamment grâce au mécénat (Banque Populaire, Michelin) et à la Ville de Clermont-Ferrand.

La Coopérative présentait sur l'année 2019 un déficit de 40 000 €.

Il s'avère difficile de présenter des artistes de fort renom tout comme des artistes en devenir sur des niches musicales. Les artistes ont également de plus en plus d'exigences.

Monsieur SIMONNET rappelle que la Coopérative de Mai est la seule salle à bénéficier de mécénats.

Monsieur BESSE précise que la Coopérative de Mai bénéficie du label SMAC – Scènes de Musiques Actuelles, impliquant l'État, la Région et le Département avec des objectifs croisés en lien avec ceux du contrat de DSP.

Question de M. DUBREUIL : Y a-t'il une articulation entre l'activité de la Coopé et Europa Vox ?

M. SIMONNET : Oui, le cahier des charges prévoit que la Coopérative de Mai favorise l'accueil, le travail sur la programmation, la communication et l'assistance technique du festival. Les contributions à Europa Vox par la Coopé sont valorisées.

Question de Mme CANALES : Avez-vous entamé ou prévu des démarches particulières en matière de baisse de consommation énergétique dans le cadre du décret tertiaire qui prévoit la baisse de 40 % de consommation d'ici 2030 ? Quelles sont les possibilités pour la Coopérative de Mai d'agir sur cette thématique ? Peut-on mesurer les actions qui pourraient être entreprises ?

M. SIMONNET : Oui, le renouvellement du parc lumières en led a débuté en 2020, ce qui va conduire à une baisse de consommation énergétique.

Sur la diffusion sonore, il y a peu d'impact car elle est peu consommatrice d'énergie.

Par ailleurs, nous sommes en discussion avec la Ville pour le raccordement au réseau de chaleur afin d'atteindre les objectifs du décret tertiaire.

M. VEILLAULT : Je rajouterai qu'il y a une prise de conscience un peu tardive des artistes sur les thématiques environnementales.

M. BESSE : Il y a une volonté d'avoir une posture exemplaire comme sur d'autres équipements et la Ville va travailler sur ces enjeux de façon plus précise et plus définie.

M. SIMONNET : Oui et c'est effectivement une problématique bien intégrée par la Coopérative de Mai.

M. BESSE : On peut aussi expliquer ce qui est fait en matière de restauration.

M. VEILLAULT : En matière de restauration, la Coopérative collabore depuis plus de 20 ans avec l'entreprise d'insertion Six Trois. Et on a prévu de travailler avec eux sur un approvisionnement majoritairement local de leurs denrées, ce qui correspond aussi à une demande des artistes.

Il y a également un travail important à faire sur le traitement des déchets de restauration que nous allons entamer.

Question de Mme CANALES : Avez-vous déjà une visibilité sur l'impact de l'activité : utilisation des modes de transport, taux de carbone ?

M. SIMONNET : Pas encore car c'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis peu. Nous allons utiliser la billettique pour recueillir des informations pour connaître le bilan carbone des concerts avec l'extraction de statistiques à provenance des artistes et des spectateurs, leur mode de transport...

Avec So Ticket, il y a la possibilité de conserver les données saisies, de les récupérer pour les analyser.

Il est important de pouvoir disposer de données détaillées sur les publics pour mieux adapter notre politique, tout en veillant au respect de l'anonymat.

M. SIMONNET précise que l'année 2020 est celle des 20 ans de la Coopérative de Mai mais aussi la 1^{ère} année du nouveau contrat de DSP. L'accent a été mis sur la médiation culturelle de tous les publics.

Le contexte sanitaire d'abord puis la mise en place du passe sanitaire ont conduit à un changement dans les habitudes et notamment à des achats de dernière minute. La fréquentation a chuté de 20 % par rapport à la même période sur 2019.

Question de Mme CANALES : Vous avez sollicité le PGE et avez obtenu un remboursement tardif, ce qui a conduit à un résultat excédentaire ?

M. SIMONNET : Effectivement, les aides ont été débloquées tardivement et cela a engendré un résultat excédentaire trompeur.

Question de M. COSKUN : Qu'en est-il de l'effectif salarié ? Vous avez bénéficié de chômage partiel à hauteur de 20 %. Avez-vous ou allez-vous procéder à des investissements supplémentaires ? Et pouvez-vous nous faire un point sur la parité hommes/femmes, une thématique importante sur laquelle il serait bien d'avoir un état ?

M. SIMONNET : Pour la prise en charge des salaires, la Coopé a payé la différence entre le chômage partiel et la totalité des salaires et nous avons dû investir environ 20 à 30 000 € supplémentaires. Concernant les effectifs, une réflexion est engagée concernant une embauche d'une personne en situation de handicap sur un poste administratif. Et nous réfléchissons également à la création d'un service de médiation culturelle initialement prévue sur 2020 et reportée sur 2021.

Nous travaillons sur la parité. A ce stade, si sur la partie services techniques, la parité n'est pas atteinte, elle l'est sur la partie administrative mais également dans le domaine de la programmation, sur lequel l'État d'ailleurs demande désormais des statistiques.

Question de Mme CANALES : Les concerts se prolongent parfois assez tard le soir. Y a t'il une vigilance particulière concernant l'insécurité aux abords de l'établissement et en lien avec les problématiques du tramway ?

M. SIMONNET : Nous n'avons pas connu de problème de sécurité notoire au cours de ces 20 ans mais nous sommes engagés dans une réflexion globale de reconquête du public et dans ce cadre, nous avons prévu d'accorder plus d'attention au public et notamment en matière de sécurité.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2021.

Annexes :

- Rapports d'activité 2019 et 2020 du Centre d'expositions et de congrès Polydôme
- Rapports d'activité 2019 et 2020 de la Coopérative de Mai.